



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

M<sup>me</sup> GUILLEMARD propose la première lecture du projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des étudiants de l'Université du Manitoba/The University of Manitoba Students' Union Amendment Act*.

---

M. le *ministre* GOERTZEN dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2018-2019 — Santé, Aînés et Vie active.

(Document parlementaire n° 24)

---

M. le *ministre* PEDERSEN dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2018-2019 — Croissance, Entreprise et Commerce.

(Document parlementaire n° 25)

---

M<sup>me</sup> SQUIRES, *ministre du Développement durable*, fait une déclaration au sujet de la Journée mondiale de l'eau et de l'Heure de la Terre.

M. ALTEMEYER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

---

M<sup>me</sup> COX, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet de l'équipe de hockey féminine des Bisons.

M. MARCELINO (Tyndall Park) et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

---

M. SCHULER, *ministre de l'Infrastructure*, fait une déclaration au sujet de la semaine de l'aviation qui a lieu pour la 17<sup>e</sup> année au Manitoba.

M. MALOWAY et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> KLASSEN font des observations sur la déclaration.

---

L'Assemblée permet le retour au dépôt de rapports.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON dépose le rapport annuel du bureau du médecin légiste en chef (*Loi sur les enquêtes médico-légales*) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

(Document parlementaire n<sup>o</sup> 26)

---

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. JOHNSTON, M<sup>me</sup> FONTAINE, MM. les *ministres* SCHULER et WISHART ainsi que M. GERRARD font des déclarations de député.

---

Présentation et lecture d'une pétition :

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de traitement de la toxicomanie. (D. Haysman, G. Haysman, P. Chudobiak et autres)

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FRIESEN demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

La motion principale fait l'objet d'une motion d'amendement proposée par M. KINEW portant qu'elle soit amendée par substitution, au passage qui vient après « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le budget néglige les priorités de la population manitobaine étant donné :

- a) qu'il contrevient à la promesse du premier ministre voulant que soient protégés les services de première ligne et qu'il prévoit d'importantes compressions dans les domaines de la santé et de l'éducation malgré les nouvelles rentrées fiscales sans précédent provenant de la taxe sur les carburants mise en place par le premier ministre;
- b) qu'il fait suite à l'attaque du premier ministre contre le système de soins de santé et qu'il prévoit des dépenses inférieures, de 175 millions de dollars, à ce qui est alloué à la santé, le gel des services de soins aigus ainsi que la réduction des services de soins de longue durée, des programmes de recrutement de médecins et des services en santé mentale et en toxicomanie, tout en consacrant des millions de dollars à d'innombrables rapports élaborés par des experts-conseils au prix fort;
- c) qu'il réduit les fonds accordés au régime d'assurance-médicaments bien qu'il existe actuellement une occasion unique d'exhorter le gouvernement fédéral à investir dans un programme d'assurance-médicaments national et universel;

- d) qu'il prévoit des dépenses inférieures, de 81 millions de dollars, à ce qui est consacré au budget des immobilisations pour l'éducation des élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et qu'il ne maintient pas les dépenses dans le domaine de l'éducation, à tout le moins, au taux de l'inflation;
- e) qu'il réduit de plusieurs millions de dollars le financement consacré à l'éducation postsecondaire alors qu'il augmente les frais de scolarité que doivent payer les parents et les étudiants et qu'il laisse entrevoir des modifications importantes à l'aide aux étudiants, ce qui limiterait l'accès de milliers d'étudiants à cette aide;
- f) qu'il ne présente pas de plan complet pour la création d'emplois qui donnerait à davantage de familles l'accès à des emplois bien rémunérés et non précaires, qu'il réduit l'aide consacrée à l'apprentissage et à la formation et qu'il ne prévoit aucune mesure pour réduire le taux de chômage au Manitoba, qui est maintenant supérieur à la moyenne canadienne pour la première fois depuis une génération;
- g) qu'il diminue de plus de 150 millions de dollars le financement accordé aux projets d'infrastructure, qu'il supprime le quart du budget voué à la protection contre les inondations et qu'il ne fait mention ni de la ville de Churchill, ni d'aucune aide aux emplois miniers dans le Nord;
- h) qu'il force des familles manitobaines ordinaires à payer des centaines de dollars de plus cette année à cause de la taxe sur les carburants du premier ministre, qu'il n'offre aucun allègement fiscal en 2018 et qu'il laisse les grands pollueurs industriels s'en tirer indemnes,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

La motion d'amendement fait l'objet d'une motion de sous-amendement proposée par M. GERRARD portant qu'elle soit amendée par adjonction, après l'alinéa h), de ce qui suit :

- i) qu'il n'élabore pas de vision orientée vers l'avenir ni de plan adéquat visant à créer des emplois et à faire croître l'économie du Manitoba;
- j) qu'il ne prévoit pas de mesures visant à réduire les inégalités au Manitoba, qu'il n'augmente pas les prestations d'aide à l'emploi et au revenu et qu'il impose plutôt des coûts plus élevés aux familles à faible revenu en raison des augmentations relatives aux taxes, aux transports en commun et à l'hydroélectricité, lesquelles ne sont pas accompagnées de mesures compensatoires;
- k) qu'il prévoit une taxe sur le carbone n'offrant ni soutien transitoire à l'industrie du transport routier, ou aux industries connexes, ni explications logiques, claires et précises quant à la façon dont les recettes seront réparties, ce qui suscite de la confusion, et qu'il ne donne aucune indication claire à l'égard de l'avenir des emplois et des débouchés connexes dans le cadre de l'élaboration d'une économie verte;
- l) qu'il ne présente pas de plan concret visant à atténuer les problèmes liés aux changements climatiques, notamment l'augmentation du nombre d'inondations, de sécheresses et de feux de forêt;
- m) qu'il ne prévoit pas de leadership quant au développement et à la fabrication de véhicules électriques au Manitoba, notamment les voitures, les autobus, les camions et les tracteurs;
- n) qu'il n'aborde pas les avantages qu'entraîne la réduction de l'oxyde de diazote dans le cadre des processus agricoles;

- o) qu'il ne prévoit pas de progrès quant à l'écocertification du lac Winnipegosis;
- p) que le discours du budget mentionne même pas Hydro-Manitoba et que le budget ne prévoit aucune mesure visant à réduire l'augmentation considérable et prévisible des taux d'hydroélectricité;
- q) qu'il ne prévoit aucune mesure visant à améliorer la santé des Manitobains, notamment le rétablissement du centre exceptionnel de soins d'urgence Misericordia, des services de soutien en matière d'allaitement et des équipes spécialisées en soins intraveineux au Centre des sciences de la santé, l'établissement de laboratoires médicaux dans les cabinets de médecin, les investissements dans des mesures de gestion en cas d'urgence, le soutien des services médicaux d'urgence en région rurale et des équipes de santé locales, y compris les pharmaciens en milieu rural, et la mise en place d'un nombre suffisant d'ambulanciers paramédicaux, tout particulièrement les spécialistes en soins avancés qui travaillent dans les régions rurales du Manitoba;
- r) qu'il enlève des dizaines de millions de dollars en prestations spéciales pour enfants, au détriment de ces derniers et des familles du Manitoba;
- s) qu'il ne prévoit pas la création d'un cadre pour l'obligation de consulter à l'égard des collectivités autochtones;
- t) qu'il ne prévoit pas d'investissements dans la ville de Winnipeg ni dans d'autres municipalités, étant donné que leur financement a été réduit;
- u) qu'il ne prévoit pas d'investissements dans la transformation des Services à l'enfant et à la famille, étant donné que le financement accordé aux initiatives stratégiques et à l'appui aux programmes a été réduit;
- v) qu'il ne prévoit pas de mesures à l'égard de la crise liée à la méthamphétamine au Manitoba, étant donné qu'il ne prévoit pas la mise sur pied, pour les métamphétaminomanes, d'une unité de stabilisation et d'un service d'appui transitoire visant à les aider à remédier à leur situation;
- w) qu'il ne prévoit pas de fonds qui seraient clairement accordés à l'Institut international du développement durable;
- x) qu'il ne prévoit pas d'investissements dans les secteurs de l'immigration, de la condition féminine, des affaires francophones et de l'éducation en français, étant donné que le soutien qui y a été accordé a été réduit;
- y) qu'il ne prévoit pas d'investissements dans l'avancement des droits de la personne, étant donné que le financement accordé à la Commission des droits de la personne a été réduit;
- z) qu'il ne prévoit pas l'investissement du financement fédéral ou des recettes provenant de la taxe sur le carbone dans des mesures environnementales visant à réduire les émissions, étant donné que le financement accordé à la Commission de protection de l'environnement, au ministère de la Gestion des ressources hydriques et à la Division de la gestion de l'environnement a été réduit;
- aa) qu'il ne prévoit pas d'appui aux établissements d'enseignement postsecondaire, faisant en sorte que les universités et les collèges sont obligés de réduire les services offerts aux étudiants et les programmes;
- bb) qu'il prévoit la réduction du financement accordé à la recherche et à l'innovation, étant donné que le budget de la Société Recherche Manitoba a été réduit;

cc) qu'il ne prévoit pas la priorisation de la construction de la route située du côté est et que des promesses ont été rompues à l'égard du financement des infrastructures au Manitoba,

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

MM. SMOOK et MARTIN ainsi que M. le *premier ministre* PALLISTER interviennent. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

**POUR**

ALLUM  
ALTEMEYER  
FONTAINE  
GERRARD  
KINEW  
KLASSEN  
LAMOUREUX  
LATHLIN

LINDSEY  
MALOWAY  
MARCELINO (Logan)  
MARCELINO (Tyndall Park)  
SARAN  
SMITH (Point Douglas)  
SWAN ..... 15

**CONTRE**

BINDLE  
CLARKE  
COX  
CULLEN  
CURRY  
EICHLER  
EWASKO  
FIELDING  
FLETCHER  
FRIESEN  
GOERTZEN  
GRAYDON  
GUILLEMARD  
HELWER  
ISLEIFSON  
JOHNSON  
JOHNSTON  
LAGASSÉ  
LAGIMODIERE

MARTIN  
MAYER  
MICHALESKI  
MICKLEFIELD  
MORLEY-LECOMTE  
NESBITT  
PALLISTER  
PEDERSEN  
PIWNIUK  
REYES  
SCHULER  
SMITH (Southdale)  
SMOOK  
SQUIRES  
STEFANSON  
TEITSMA  
WHARTON  
WISHART  
YAKIMOSKI ..... 38

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

**POUR**

ALLUM  
ALTEMEYER  
FONTAINE  
GERRARD  
KINEW  
KLASSEN  
LAMOUREUX  
LATHLIN

LINDSEY  
MALOWAY  
MARCELINO (Logan)  
MARCELINO (Tyndall Park)  
SARAN  
SMITH (Point Douglas)  
SWAN..... 15

**CONTRE**

BINDLE  
CLARKE  
COX  
CULLEN  
CURRY  
EICHLER  
EWASKO  
FIELDING  
FLETCHER  
FRIESEN  
GOERTZEN  
GRAYDON  
GUILLEMARD  
HELWER  
ISLEIFSON  
JOHNSON  
JOHNSTON  
LAGASSÉ  
LAGIMODIERE

MARTIN  
MAYER  
MICHALESKI  
MICKLEFIELD  
MORLEY-LECOMTE  
NESBITT  
PALLISTER  
PEDERSEN  
PIWNIUK  
REYES  
SCHULER  
SMITH (Southdale)  
SMOOK  
SQUIRES  
STEFANSON  
TEITSMA  
WHARTON  
WISHART  
YAKIMOSKI..... 38

La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

BINDLE  
CLARKE  
COX  
CULLEN  
CURRY  
EICHLER  
EWASKO  
FIELDING  
FRIESEN  
GOERTZEN  
GRAYDON  
GUILLEMARD  
HELWER  
ISLEIFSON  
JOHNSON  
JOHNSTON  
LAGASSÉ  
LAGIMODIERE  
MARTIN

MAYER  
MICHALESKI  
MICKLEFIELD  
MORLEY-LECOMTE  
NESBITT  
PALLISTER  
PEDERSEN  
PIWNIUK  
REYES  
SCHULER  
SMITH (Southdale)  
SMOOK  
SQUIRES  
STEFANSON  
TEITSMA  
WHARTON  
WISHART  
YAKIMOSKI ..... 37

**CONTRE**

ALLUM  
ALTEMEYER  
FONTAINE  
GERRARD  
KINEW  
KLASSEN  
LAMOUREUX  
LATHLIN

LINDSEY  
MALOWAY  
MARCELINO (Logan)  
MARCELINO (Tyndall Park)  
SARAN  
SMITH (Point Douglas)  
SWAN ..... 15

---

M. le *ministre* CULLEN dépose l'ordre d'examen des budgets par le Comité des subsides à l'Assemblée et à l'extérieur de l'Assemblée.

(Document parlementaire n° 27)

---

M. le *ministre* FRIESEN propose la première lecture du projet de loi 21 — *Loi de 2018 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2018* — et son renvoi immédiat en deuxième lecture.

---

**Jeudi 22 mars 2018**

---

M. le *ministre* FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 21 — *Loi de 2018 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2018*.

---

L'Assemblée se forme en comité plénier.

---

Le comité plénier examine le projet de loi 21 — *Loi de 2018 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2018* — et en fait rapport sans amendement.

---

Est approuvé, lu une troisième fois et adopté à la majorité le projet de loi 21 — *Loi de 2018 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2018* — dont a fait rapport le comité plénier.

---

Janice FILMON, *lieutenant-gouverneure de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 16 h 28 et prend place sur le trône.

La présidente s'adresse à la lieutenant-gouverneure en ces termes :

« Votre Honneur, l'Assemblée législative du Manitoba vous prie de sanctionner le projet de loi indiqué ci-après :

« (N<sup>o</sup> 21) — *Loi de 2018 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2018* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction du projet de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, la lieutenant-gouverneure sanctionne le projet de loi en question. »

À 16 h 30, la lieutenant-gouverneure se retire.

---

La séance est levée à 16 h 33, et l'Assemblée ajourne ses travaux au mardi 3 avril, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger